

Association Culturelle des Témoins de Jéhovah du Midi

---

# **COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/09/2008 au 31/08/2009

---

# B I L A N

Exercice du 01/09/2008 au 31/08/2009

<b>A C T I F</b>				
	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortiss. & provisions	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	4 514 173,41	2 023 906,86	2 490 266,55	2 599 549,85
Immobilisations financières	200 000,00	-	200 000,00	200 000,00
Total I	4 714 173,41	2 023 906,86	2 690 266,55	2 799 549,85
<b>Actif circulant</b>				
Créances	400,00		400,00	-
Épargne associative (V.M.P.)	381 152,96	-	381 152,96	384 716,57
Disponibilités	75 471,92		75 471,92	30 761,27
Charges constatées d'avance	23 911,04		23 911,04	15 377,17
Total II	480 935,92	-	480 935,92	430 855,01
<b>TOTAL ACTIF (I+II)</b>	5 195 109,33	2 023 906,86	3 171 202,47	3 230 404,86
<b>P A S S I F</b>				
			Exercice N	Exercice N-1
<b>Fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs - réserves			3 068 882,33	3 068 882,33
Report à nouveau			- 56 044,83	-
Excédent / déficit de l'exercice			- 95 680,70	- 56 044,83
Total I			2 917 156,80	3 012 837,50
<b>Provisions (risques &amp; charges)</b>				
Total II			-	-
<b>Fonds dédiés</b>				
Total III			141 427,22	120 893,40
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes assimilées			67 954,57	69 146,92
Legs et donations en cours			-	-
Autres dettes			44 663,88	27 527,04
Total IV			112 618,45	96 673,96
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)</b>			3 171 202,47	3 230 404,86

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Exercice du 01/09/2008 au 31/08/2009

<b>PRODUITS</b>		
	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits courants</b>		
Cotisations des membres	495,00	495,00
Offrandes cultuelles	357 960,60	359 822,64
Subventions d'associations cultuelles	26 140,00	15 479,80
Reprises sur amortissements & provisions	-	-
Transferts de charges	-	-
Total I	384 595,60	375 797,44
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'épargne associative	-	1 465,48
Total II	-	1 465,48
<b>Produits exceptionnels</b>		
Legs et donations	20 533,82	46 309,07
Autres produits exceptionnels	13 098,68	3 991,49
Total III	33 632,50	50 300,56
<b>Report / ressources affectées</b>		
Total IV	-	-
<b>TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)</b>	418 228,10	427 563,48
<b>Solde débiteur (déficit)</b>	95 680,70	56 044,83
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	513 908,80	483 608,31
<b>CHARGES</b>		
	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges courantes</b>		
Achats et autres charges externes	184 496,16	135 170,30
Impôts et taxes	37 005,33	30 687,00
Indemnités et charges sociales - ministres du culte	-	-
Subventions cultuelles	116 750,00	119 000,00
Autres charges de gestion courante	100,00	100,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	152 003,86	162 921,97
Total I	490 355,35	447 879,27
<b>Charges financières</b>		
Total II	1 459,83	1 833,61
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Total III	1 559,80	348,45
<b>Engagements / ressources affect.</b>		
Total IV	20 533,82	33 546,98
<b>TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)</b>	513 908,80	483 608,31
<b>Solde créditeur (excédent)</b>	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	513 908,80	483 608,31

# **ANNEXE LÉGALE DES COMPTES**

Exercice du 01/09/2008 au 31/08/2009

À la clôture de l'exercice, les comptes annuels présentent les caractéristiques suivantes :

<b>Total Bilan</b>	<b>3 171 202,47</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-95 680,70</b>

---

## **I - PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES, FAITS CARACTÉRISTIQUES**

---

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles et normes comptables, notamment les règlements n° 99-01 et n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

En particulier, les principes et conventions suivants ont été appliqués :

- principe de prudence ;
- principe d'indépendance des exercices ;
- continuité des activités.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## II - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### État de l'actif immobilisé

Éléments	Valeur brute début ex.	+	-	Valeur brute fin ex.
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	4 491 395,67	87 495,92	64 718,18	4 514 173,41
Immobilisations financières	200 000,00	-	-	200 000,00
<b>Total</b>	<b>4 691 395,67</b>	<b>87 495,92</b>	<b>64 718,18</b>	<b>4 714 173,41</b>

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les immobilisations corporelles se rapportent essentiellement à la Salle d'assemblées cultuelles propriété de l'Association.

Des prêts sans intérêts peuvent être consentis à des associations apportant leur contribution à l'exercice du culte. Ils figurent au bilan, le cas échéant, sous la rubrique "immobilisations financières", à l'instar des dépôts et des cautionnements.

### État des amortissements et des provisions

Éléments	Valeur en début d'exercice	+	-	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 891 845,82	152 003,86	19 942,82	2 023 906,86
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 891 845,82</b>	<b>152 003,86</b>	<b>19 942,82</b>	<b>2 023 906,86</b>

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Logiciels : 1 an ;
- Constructions (Salle d'assemblées cultuelles) : 30 à 50 ans ;
- Installations et agencements (Salle d'assemblées cultuelles) : 10 ans ;
- Matériel Salle d'assemblées cultuelles et matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans.

**Tableau des échéances des créances et des dettes**

Éléments	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Immobilisations financières	200 000,00	-	200 000,00	-
Autres créances	400,00	400,00	-	-
<b>Total</b>	<b>200 400,00</b>	<b>400,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes assimilées	67 954,57	64 954,57	3 000,00	0,00
Legs et donations en cours	-	-	-	-
Autres dettes	44 663,88	44 663,88	-	-
<b>Total</b>	<b>112 618,45</b>	<b>109 618,45</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>

**Valeurs mobilières de placement**

L'épargne associative est constituée exclusivement de placements de type "court terme" (tels que livret A et autres placements réservés aux Organismes Sans But Lucratif).

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement non comptabilisées à la clôture de l'exercice s'élèvent à :

**Plus values latentes** **19 387,94 €**

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Éléments	Fonds à engager (début ex.)	Utilisation au cours de l'exercice	Nouveaux engagements	Fonds restant à engager (fin ex.)
Fonds dédiés sur subventions affectées	-	-	-	-
Fonds dédiés sur offrandes affectées	-	-	-	-
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	120 893,40	-	20 533,82	141 427,22
<b>Total</b>	<b>120 893,40</b>	<b>-</b>	<b>20 533,82</b>	<b>141 427,22</b>

Les fonds dédiés éventuellement reçus par l'Association concernent exclusivement des ressources affectées par des donateurs qui n'auraient pu encore, à la clôture de l'exercice, être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

---

### III - AUTRES INFORMATIONS

---

#### Legs à réaliser

Legs nets à réaliser

(Néant)

#### Activités

Conformément à son objet statutaire ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires applicables, les activités de l'Association ont consisté, au cours de l'exercice, en :

- l'exercice public du culte, principalement par l'organisation de grands rassemblements culturels ;
- l'entretien des ministres du culte ;
- la formation des ministres du culte et autres participants au culte ;
- le soutien à d'autres associations poursuivant le même but.

#### Autres informations importantes

Néant